

SOMMAIRE

1. CHAMP D’APPLICATION	page 2
2. INSCRIPTION – CONTRAT	page 2
3. TARIFS – REGLEMENT	page 4
4. OBLIGATIONS DU PARTICIPANT	page 5
5. MODIFICATIONS – ANNULATIONS	page 6
6. PROPRIETE INTELLECTUELLE – DROIT A L’IMAGE	page 7
7. PROTECTION DES DONNÉES A CARACTÈRE PERSONNEL	page 8
8. DIVERS	page 8

REF 01M – MISE A JOUR **10 MARS 2022**

La Société de Réanimation de Langue Française (« SRLF ») est une association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 dont le siège social est au 3-5 Rue des Messageries– 75010 Paris.

La Société, créée le 12 mars 1971, a fait l'objet d'une publication au Journal Officiel le 5 octobre 1972, et est immatriculée au RNA sous le n° W751027165.

La dernière modification de l'objet a été publiée dans le Journal Officiel du 27 septembre 2008.

Numéro de déclaration d'activité (Formation) délivré par la DREETS : 117 5237 938 75

SIRET N° 323 814 657 00041

TVA N° FR41323814657

DATADOCK N°0066480

Certificat QUALIOP n° 2022/99222.1

Représentant légal : Saad NSEIR, Président

Téléphone : +33 (0)1 45 86 74 00

E-mail : secretariat@srlf.org

1. CHAMP D'APPLICATION

1.1. Les présentes conditions générales de vente s'appliquent, à l'exclusion de toute autre disposition, à toute inscription individuelle d'un participant (le « Participant ») ou à toute inscription collective par l'établissement dans lequel travaille le Participant (ci-après « l'Établissement ») à un événement (ci-après « l'Événement ») organisé par La Société de Réanimation de Langue Française (« l'Organisateur de l'Événement » ou « l'Organisateur »).

1.2. L'Organisateur de l'Événement est le cocontractant du Participant, ou de l'Établissement dans le cas d'une inscription collective par l'Établissement.

1.3. Les conditions générales de vente sont consultables sur le site internet de la SRLF (ci-après le « Site »).

1.4. Le fait de s'inscrire à un Événement, en ligne ou en retournant le Bulletin d'inscription dûment rempli, implique une acceptation sans réserve, et dans leur intégralité, des présentes conditions générales de vente.

1.5. L'Organisateur de l'Événement se réserve le droit de modifier les termes des présentes conditions. Seules les conditions générales de vente en vigueur au jour de l'inscription s'appliqueront à l'inscription concernée.

2. INSCRIPTION – CONTRAT

2.1. Inscription individuelle

2.1.1. L'inscription à l'Événement est ouverte par correspondance, en complétant le bulletin directement en ligne sur le Site.

2.1.2. Le règlement intégral des frais d'inscription est à effectuer à l'inscription, au comptant, sans escompte. Toute inscription pour laquelle le dossier serait incomplet ou non accompagné de son règlement dans les conditions précisées à l'article 3 ci-après, ne sera pas prise en compte.

2.1.3. Une fois l'inscription reçue et le paiement effectué, l'Organisateur de l'Événement adressera par mail au Participant, un récapitulatif valant validation de sa commande et de son inscription à l'Événement choisi (la « Confirmation d'inscription »). Lors d'une inscription en ligne, le Participant pourra télécharger immédiatement un reçu de paiement et une confirmation d'inscription.

Si l'Organisateur de l'Événement n'est pas en mesure de donner suite à la demande d'inscription du participant (notamment en raison d'une demande trop tardive ou d'un problème de disponibilité), il en informera le Participant et lui remboursera le prix de l'inscription sous 7 jours ouvrés par virement sur son compte bancaire si le prix de l'inscription a été versé par le Participant par virement ou chèque, ou par carte bancaire si le prix de l'inscription a été versé par le Participant par carte bancaire.

2.1.4. Le contrat est considéré comme définitivement conclu :

- à l'envoi par l'Organisateur de l'Événement de la Confirmation de commande sous réserve du bon encaissement du règlement.
- une fois le justificatif validé par le secrétariat des inscriptions (secretariat@srlf.org) dans le cas où le Participant bénéficie d'un tarif préférentiel.

2.1.5. Le Participant dispose d'un droit de rétractation qu'il peut exercer dans un délai de 14 jours calendaires, à compter de la Confirmation de commande, sans avoir à justifier d'un motif. Il ne sera plus possible d'exercer le droit de rétractation 14 jours calendaires avant le début de l'Événement. Le Participant qui souhaite user de ce droit de rétractation doit le notifier, dans les délais légaux indiqués à l'adresse suivante : SRLF - 3-5 Rue des Messageries – 75010 Paris. Le prix de l'inscription lui sera alors remboursé, s'il avait été encaissé, dans un délai maximal de 14 jours.

2.2. Inscription dans le cadre d'une convention de formation professionnelle

2.2.1. L'inscription à l'Événement est ouverte par correspondance, en complétant le bulletin directement en ligne sur le Site. Le formulaire d'inscription doit être renseigné par le Service de Formation de l'Établissement du Participant.

2.2.2. Une fois l'inscription reçue, l'Organisateur de l'Événement adressera par mail au Service de Formation de l'Établissement du Participant la Confirmation d'inscription et la Convention à renseigner. La Convention devra être retournée signée et tamponnée par courrier à l'adresse suivante : SRLF - 3-5 Rue des Messageries – 75010 Paris, ou par mail au Secretariat@srlf.org.

2.2.3. Le contrat est considéré comme définitivement conclu à réception par l'Organisateur de l'Événement de la Convention dûment signée et tamponnée, garantissant la prise en charge par l'Établissement du Participant, sous réserve du bon encaissement du règlement. La réception de ce document vaut validation de la commande et de l'inscription du Participant à l'Événement choisi.

2.2.4. Le Participant dispose d'un droit de rétractation qu'il peut exercer dans un délai de 14 jours calendaires, à compter de la Confirmation de commande, sans avoir à justifier d'un motif. Il ne sera plus possible d'exercer le droit de rétractation 14 jours calendaires avant le début de l'Événement. Le Participant qui souhaite user de ce droit de rétractation doit le faire notifier par le Service de Formation de son Établissement dans les délais légaux indiqués ci-dessus, en renvoyant le formulaire type joint en fin des présentes conditions générales de vente à l'adresse suivante : SRLF - 3-5 Rue des Messageries – 75010 Paris, ou par mail à l'adresse suivante : secretariat@srlf.org. Les frais d'inscription ne seront alors pas réclamés au Service de Formation de son Établissement.

2.2.5. Dans le cas de prise en charge par un organisme tiers (OPCA, OPCO...), il appartient à l'Établissement du Participant de :

- faire la demande de prise en charge de la formation avant la formation
- d'indiquer sur la convention de formation l'établissement à facturer en précisant sa raison sociale et son adresse postale.

2.2.6. Si le dossier de prise en charge de l'organisme tiers ne parvient pas à l'Organisateur avant le premier jour de formation, les frais de formation seront intégralement facturés à l'Établissement du participant.

2.2.7. Dans le cas où l'organisme tiers financeur n'accepterait pas de payer la charge qui est la sienne (absences, abandons), le coût de l'ensemble de la formation reste dû par l'Établissement du participant.

2.2.8. Une fois la Commande validée, l'Organisateur de l'Événement adressera par mail au Participant un récapitulatif du déroulement de l'Événement.

2.2.9 À l'issue de la formation, l'attestation de présence, la feuille d'émargement et la facture seront envoyées à l'établissement (et/ou à l'organisme financeur).

3. TARIFS - REGLEMENT

3.1. Les tarifs s'entendent par Participant, toutes taxes comprises. Ils sont susceptibles de modifications par l'Organisateur de l'Événement. Les tarifs applicables sont les tarifs en vigueur au moment de l'inscription (tarifs figurant sur le Site au moment de l'inscription ou dans le dossier papier d'inscription reçu par le Participant).

Ils incluent l'ensemble des prestations décrites dans la plaquette du dossier d'inscription papier ou, en ligne, sur le Site, pour le tarif correspondant.

3.2. Sous réserve de ce qui est dit à l'article 3.3 pour les inscriptions effectuées moins de 14 jours ouvrés avant l'Événement, le règlement dû au moment de l'inscription peut s'effectuer :

3.2.1. Par chèque libellé à l'ordre de SRLF et adressé à l'adresse suivante : SRLF – 3-5 Rue des Messageries – 75010 Paris.

Le participant doit indiquer au verso du chèque les éléments suivants : nom, numéro du dossier, nom de l'événement. Le chèque doit parvenir à la SRLF dans les 7 jours ouvrés suivant la demande de l'inscription et il appartient donc à l'expéditeur de prendre toutes les précautions pour respecter ce délai. A défaut de recevoir le chèque dans le délai voulu, la SRLF se réserve le droit de ne pas prendre en compte l'inscription et de renvoyer à l'expéditeur le chèque reçu ;

3.2.2. Par virement au compte bancaire suivant :

Code Banque 10278 – Code Guichet 06050– N° compte 00029457941 – Clé RIB 74

IBAN FR76 1027 8060 5000 0294 5794 174

Swift Code (BIC) CMCIFR2A

Titulaire du compte : SRLF 3-5 Rue des Messageries – 75010 Paris.

Le participant doit préciser dans l'intitulé du virement les éléments suivants : nom, numéro du dossier, nom de l'Événement.

- pour une inscription individuelle, le virement doit parvenir sur le compte de la SRLF dans les 7 jours ouvrés de la réception par SRLF de l'inscription. A défaut, la SRLF se réserve le droit de ne pas prendre en compte l'inscription.
- pour une inscription collective par un Service de Formation, le virement doit parvenir sur le compte de la SRLF dans les 7 jours ouvrés de la réception par le Service de Formation de la facture et de l'attestation de présence envoyées par la SRLF. A défaut, la formation ayant déjà eu lieu, la SRLF se réserve le droit de transmettre la facture pour règlement à l'Établissement du Participant.

- pour une inscription collective par un Service de Formation, et lorsque la SRLF transmet la facture au Service de Formation via Chorus, l'Organisme Financier devra procéder au règlement dans les 7 jours ouvrés.

3.2.3. Par carte de crédit en ligne sur le Site

Les cartes bancaires acceptées pour le paiement d'une commande sont les cartes des réseaux CARTE BLEUE/VISA, MASTERCARD, et AMERICAN EXPRESS. La SRLF pourra être amenée à demander au participant par e-mail ou téléphone des informations complémentaires sur l'identité de l'acheteur et du porteur de la carte bancaire.

Le système de paiement de la SRLF a été confié à un prestataire spécialisé (le Crédit Mutuel) dans la sécurisation des paiements en ligne se conformant à la norme de sécurité des données de l'industrie des cartes de paiement (3D Secure).

3.2.4. Un seul mode de paiement est autorisé par inscription.

3.3. Le règlement par chèque n'est possible que si le chèque est émis par une banque domiciliée en France et uniquement pour les inscriptions reçues par la SRLF au plus tard 14 jours calendaires avant la date de l'Événement.

Les inscriptions individuelles reçues par la SRLF moins de 14 jours avant la date de l'Événement ne sont payables que par carte bancaire ou par virement, le virement devant dans ce cas être effectué le jour de la commande.

3.4. Une fois réglé, le prix ne peut faire l'objet d'un remboursement que dans les cas prévus aux articles 2.1.5 et 2.2.5 et 5 des présentes.

4. OBLIGATIONS DU PARTICIPANT

L'inscription à l'Événement implique l'acceptation des conditions suivantes :

4.1. Chaque inscription est valable uniquement pour l'Événement mentionné sur la confirmation de commande et ne pourra être acceptée pour un autre Événement.

4.2. Contrôle d'accès / Modalités d'accès au service

4.2.1. Dans le cas de la participation à l'Événement en présentiel, le Participant se verra délivrer, le cas échéant, un badge d'accès lors de son arrivée sur le Site de l'Événement. Le badge d'accès est nominatif, non transférable et doit être porté pendant toute la durée de l'Événement. L'Organisateur se réserve le droit d'effectuer un contrôle d'identité pendant l'Événement afin de s'assurer que celle-ci correspond à l'identité du porteur du badge.

4.2.2. Dans le cas de la participation à un Événement à distance,

- l'accès à la plateforme hébergeant l'Événement se fait grâce aux identifiants et aux mots de passe fournis par l'Organisateur lors de la confirmation d'inscription ou créés par le Participant à réception d'une invitation personnalisée adressée par l'Organisateur. Ces identifiants et mots de passe sont confidentiels, uniques, personnels, inaccessibles et intransmissibles.

- l'accès à la formation « live » se fait via les informations de connexion fournies par l'Organisateur, et le Participant doit alors s'identifier avec ses nom et prénom utilisés pour l'Inscription.

4.2.3. Le Participant devra s'assurer de la compatibilité permanente de son environnement technique avec la plateforme employée par l'Organisateur dans le cas d'une participation à distance à l'Événement. Les recommandations techniques sont disponibles sur le site web de la SRLF.

4.3. Le Participant s'engage à respecter le règlement affiché à l'intérieur du Site de l'Événement en cas de participation en présentiel ou les Conditions Générales d'Utilisation du service en cas de participation à distance. L'Organisateur de l'Événement se réserve le droit de refuser la participation à l'Événement de toute personne ne respectant pas cet engagement.

4.4. Le Participant s'engage également à respecter toute réglementation officielle en vigueur, notamment les consignes sanitaires, s'appliquant à l'organisation de l'Événement (présentation de pass sanitaires, contrôles de sécurité, etc). L'Organisateur de l'Événement se réserve le droit de refuser la participation à l'Événement de toute personne ne respectant pas cet engagement.

5. MODIFICATIONS – ANNULATIONS

5.1. En cas de nécessité, l'Organisateur peut être amené à modifier l'Événement :

5.1.1. Moyennant un préavis de 15 jours :

- Décalage, avancement ou report, n'excédant pas 30 jours des dates de début et de fin de l'Événement. Au-delà de 30 jours, les règles d'annulation visées à l'article 5.3 s'imposeront.
- Changement de lieu, dans le cas d'un événement présentiel

5.1.2. Sans préavis, y compris au cours de l'Événement :

- Modification du programme de l'Événement
- Modification des horaires de début et de fin de l'Événement

5.2. Dans le cas où, le délai de rétractation visé aux articles 2.1.5 et 2.2.5 étant expiré, le Participant souhaiterait annuler sa participation à l'Événement, il devra en prévenir La SRLF avant l'événement courrier à : SRLF 3-5 Rue des Messageries – 75010 Paris ou par mail adressé à secretariat@srlf.org.

Dans ce cas, l'Organisateur procédera par principe à l'annulation du badge d'accès dans le cas d'une participation en présentiel à l'Événement et/ou à la désactivation des identifiants de connexion dans le cas d'une participation à distance, et appliquera les conditions suivantes :

- a) Annulation jusqu'à 60 jours avant l'Événement : des frais de dossier de 30 euros TTC seront retenus, ou le montant de la formation si celui-ci est inférieur aux frais de dossier.
- b) Annulation entre 60 jours et 30 jours avant l'Événement : 50% des droits d'inscription seront retenus.
- c) Annulation en deçà de 30 jours avant l'Événement : passé cette date, aucun remboursement ne sera effectué.

Toutefois, dans le cadre d'une Inscription par un Service de formation professionnelle, la SRLF offre la possibilité à l'Établissement du Participant, avant le début du stage, de remplacer le stagiaire initialement inscrit par une autre personne ayant le même profil et les mêmes besoins en formation, et ce après accord de notre équipe pédagogique.

La SRLF décline toute responsabilité en cas de doublon d'inscription ou de refus d'attribution de visa. Dans chacun de ces cas, les conditions d'annulations sont appliquées.

5.3. La responsabilité de l'Organisateur de l'Événement ne pourra être recherchée si l'Événement est retardé ou annulé en raison d'un cas de force majeure ou d'un cas fortuit (par exemple si le nombre d'inscrits est insuffisant).

5.3.1. Si l'Organisateur de l'événement se voit contraint d'annuler l'Événement, il s'engage à en prévenir le Participant dans les meilleurs délais et à appliquer les conditions suivantes :

- a) En cas d'annulation totale de l'Événement, qu'il se déroule en présentiel uniquement, à distance uniquement ou en hybride :

Le Participant se verra proposer de reporter son inscription sur une session ultérieure. Dans le cas d'une annulation sans report, les frais d'inscription seront alors intégralement remboursés. Est précisé que les coûts pédagogiques n'incluent pas les frais de déplacement et d'hébergement.

b) En cas d'annulation de la possibilité de participation présentielle à un événement devant se dérouler à la fois en présentiel et à distance, et de la transformation de cette partie en distanciel :

Il sera procédé au remboursement de la différence prix entre la participation en présentiel et la participation à distance, sur la base du tarif applicable au Participant à la date d'annulation.

c) En cas d'annulation de la possibilité de participation à distance à un événement devant se dérouler à la fois en présentiel et à distance :

Il sera procédé au remboursement de la partie annulée.

d) En cas de transformation d'un événement présentiel en événement à distance :

Mise en place d'un tarif unique et remboursement de la différence.

e) En cas de limitation du nombre de participants à l'Événement en présentiel, selon les directives sanitaires officielles et légales en vigueur à la date de l'Événement :

La SRLF conservera les inscriptions en présentiel des premières personnes inscrites dans la limite de la jauge légale (la date de validation de l'inscription fera foi), et proposera les modalités suivantes aux autres participants inscrits à la date de l'entrée en vigueur de la jauge :
le remboursement des frais d'inscription.

5.3.2. Dans le cadre d'un abandon par le Participant en cours de formation, la totalité du montant initialement fixé sera due.

5.4. Les montants remboursables selon les conditions du 5.3 le seront par virement bancaire. Si la SRLF reçoit une demande d'annulation moins de 7 jours ouvrables avant l'Événement, le Participant ne pourra réclamer aucun remboursement, même s'il n'assiste pas à l'Événement auquel il s'est inscrit, sauf si la demande est faite conformément au droit d'annuler la participation décrit aux paragraphes 2.1.5 et 2.2.5.

6. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE – DROIT À L'IMAGE

6.1. Les interventions des intervenants, les documents diffusés ou mis à disposition lors de l'Événement sont couverts par le droit d'auteur en application des articles L 111-1 et suivants du Code de la Propriété Intellectuelle. Aux termes de l'article L 122-4 du Code de la Propriété Intellectuelle « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants-cause est illicite ». L'article L 122-5 de ce code n'autorise que « les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et « les analyses et courtes citations », « sous réserve que soient indiqués clairement le nom de l'auteur et la source ». Toute représentation ou reproduction non autorisée, par quelque procédé que ce soit, ne respectant pas la législation en vigueur constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles L 335-2 et L 335-3 du Code de la Propriété Intellectuelle. La responsabilité du Participant serait engagée si un usage non autorisé était fait des interventions, documents diffusés ou remis lors de l'Événement.

6.2. Le Participant est informé de ce que l'Organisateur de l'événement pourra être amené à réaliser des prises de vues et/ou des films, à enregistrer dans le cadre de l'Événement. Sauf déclaration expresse contraire de sa part, le Participant autorise l'Organisateur de l'Événement à le photographier ou le filmer dans le cadre de l'Événement et à diffuser et reproduire ces images sur tous supports, dans le cadre de la communication de l'Événement.

6.3. Les propos tenus par les intervenants lors de l'Événement le sont sous leur seule responsabilité. Il est de la responsabilité des Participants de vérifier la pertinence des opinions / recommandations formulées par les intervenants, notamment en matière médicale. L'Organisateur de l'Événement ne sera pas responsable, directement ou indirectement, pour tout dommage ou perte, causé par ou en lien avec les informations diffusées ou les présentations effectuées lors de l'Événement.

7. PROTECTION DES DONNÉES A CARACTÈRE PERSONNEL

7.1. Données à caractère personnel

La SRLF pratique une politique de Protection des Données à Caractère Personnel dont les caractéristiques sont explicitées dans le document intitulé « Politique de protection des données à caractère personnel » dont vous êtes expressément invités à prendre connaissance.

<https://www.srlf.org/protection-donnees-personnelles-rgpd-srlf>.

7.2. Gestion des cookies

Lors d'une visite sur le site, des cookies ou témoins de connexion sont susceptibles d'être installés dans votre terminal Utilisateur.

Les informations relatives à l'utilisation des cookies par le site, leur gestion et leur suppression sont détaillées au sein de la « Politique cookies » accessible sur la page du site.

<https://www.srlf.org/protection-donnees-personnelles-rgpd#cookies>

8. DIVERS

8.1. Les présentes conditions sont régies par la loi française.

8.2. Les présentes conditions générales de vente annulent et remplacent toutes les précédentes conditions générales dont la date est antérieure.

8.3. Dans l'hypothèse où l'une des dispositions des présentes serait considérée comme nulle en vertu d'une disposition légale ou réglementaire, présente ou future, ou d'une décision de justice revêtue de l'autorité de la chose jugée et émanant d'une juridiction ou d'un organisme compétent, cette disposition serait considérée comme étant non écrite, toutes les autres dispositions des conditions générales conservant force obligatoire entre les Parties.

Formulaire type de rétractation

Je/Nous vous notifie/notifions par la présente ma/notre rétractation du contrat portant sur la vente du bien ci-dessous :

- commandé le _____ [date de la commande à compléter par le Participant] /
- reçu le _____ [date de réception du produit à compléter par le Participant]
- référence de la commande : commande n° _____ [référence à compléter par le Participant]
- nom du produit : _____ [nom du produit à compléter par le Participant]
Nom du/des consommateur(s) : _____ [nom à compléter]
Adresse du/des consommateur(s) : _____ [adresse à compléter]
Date : _____ [date à compléter par le Participant]
Signature du/des consommateurs(s) – uniquement en cas d'envoi du présent formulaire par voie postale :